

**Programme de soutien aux festivals,
événements et petits attraits de
l'Outaouais 2017-2020**



Tourisme Outaouais (TO) fait du développement de l'offre touristique une priorité régionale. Dans ce contexte, nous offrons une aide financière aux festivals, événements et petits attraits qui présentent un **potentiel sur le plan touristique** et qui proposent une **expérience de qualité** aux visiteurs.

Les dépenses admissibles peuvent se présenter sous forme tangible et/ou intangible, d'un produit et/ou d'un service.

C'est pourquoi TO a dédié une enveloppe de 150 000 \$, soit un montant de 50 000 \$ par année pour 2017-2018, pour 2018-2019 et pour 2019-2020. Le montant maximum accordé par projet est de 5 000 \$ et sera octroyé sous la forme d'une subvention non remboursable.

Ce programme vise à :

- Répondre aux besoins de plusieurs festivals, événements et petits attraits ancrés dans leur communauté, qui présentent un intérêt pour les touristes (avec un potentiel d'en attirer davantage) et qui ont un budget d'opération de moins de 300 000 \$;
- Permettre de soumettre une demande et d'avoir une réponse dans un délai court;
- Soutenir des initiatives du milieu pour des demandes financières qui ne cadrent pas nécessairement dans des programmes provinciaux ou fédéraux de plus grande envergure;
- Appuyer les promoteurs et les entrepreneurs touristiques pour accroître l'achalandage touristique sur le territoire;
- Faire rayonner davantage la destination « Outaouais ».

POUR DÉPOSER UNE DEMANDE À TO VOUS DEVEZ ACHEMINER LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Formulaire complété et signé (incluant le montant de la demande);
- Budget (revenus et dépenses) de l'édition à venir ou du projet à réaliser;
- Liste des partenaires financiers (distinguer les apports en produits et services ainsi que les heures de bénévolat);
- Budget et plan de communication et de marketing (calculé sur la valeur réelle payée);
- Bilan financier de la dernière année (sauf si le projet est en démarrage);
- Plan de partenariats et de visibilité (pour les festivals et événements);
- Composition du conseil d'administration (pour les festivals et événements);
- Remplir le formulaire d'entente de visibilité;

Si disponibles :

- Programmation;
- Lettres d'appui;
- Plan d'affaires;
- Étude clientèle.

LES DEMANDES SERONT ACCEPTÉES AUX PÉRIODES SUIVANTES :

Au plus tard le 14 juillet pour les festivals et événements se tenant à l'été 2017;

Entre le **1^{er} juillet et le 31 octobre** pour les festivals et événements se tenant en hiver;

Entre le **1^{er} novembre et le 30 avril** pour les festivals et événements se tenant pendant l'été suivant.

**Programme de soutien aux festivals,
événements et petits attraits de
l'Outaouais 2017-2020**



D'autres demandes pourraient être acceptées, sous réserve de fonds disponibles. Tourisme Outaouais rendra une décision dans les 30 jours ouvrables suivant la réception des demandes accompagnées d'un dossier complet. À l'intérieur du programme de trois ans, un promoteur peut faire une deuxième demande pour un même événement ou pour un nouveau projet. Tourisme Outaouais se réserve le droit d'accepter ou non, en fonction des critères d'analyse et des sommes disponibles.

CRITÈRES D'ANALYSE :

- La qualité du concept et de la thématique, son caractère innovateur, identitaire ou encore unique et attrayant;
- La qualité du plan de communication et de marketing;
- Le profil de la clientèle doit être significativement touristique (plus de 40 km et/ou clientèle hors-Québec) ou présenter un potentiel et/ou une progression marquée de l'augmentation de cette clientèle;
- Lieu, notamment les pôles touristiques prioritaires (pôles Chelsea–Wakefield–parc de la Gatineau, Montebello et Gatineau [centre-ville]) et en émergence;
- Le lien avec les produits prioritaires : culture (route touristique, art et patrimoine, agrotourisme et tourisme gourmand), plein air (vélo, ski de fond, nautisme) et hiver;
- Les retombées économiques, touristiques et médiatiques générées ou prévues (incluant la durée de l'événement);
- Le respect des délais dans la transmission de la demande.

Les organisations et entreprises qui reçoivent l'aide financière doivent s'entendre avec TO sur le partenariat et la visibilité offerte, selon le **guide de visibilité** ci-joint.

Tous les dossiers seront traités de manière confidentielle.

À moins d'avis contraire, tous les dossiers seront conservés pour références ultérieures et ne seront pas retournés aux promoteurs.

Veuillez s'il vous plaît, acheminer la demande et les documents par courriel à l'adresse :

programmes@tourisme-outaouais.ca

Exclusions

Le programme n'appuie pas :

- Les individus;
- Une municipalité*, une MRC* ou un ministère;
- Un organisme dont la situation financière est précaire;
- Un organisme ou un projet voué à une cause politique ou religieuse;
- Les projets personnels et les missions coopératives;
- Une activité caritative;
- Une fête de quartier ou communautaire;
- D'autres exclusions pourraient s'ajouter.

* À noter qu'une municipalité et une MRC peuvent déposer une demande pour un projet initié par le milieu.

Dernière mise à jour le 7 septembre 2017